

Conseil communal

Décisions du conseil du 3 mars 2022

Règlements communaux

Le conseil décide d'adopter les nouveaux règlements de la crèche, de l'UAPE et de la cantine scolaire.

Société de développement

Le conseil décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société de développement.

Manifestations sur le territoire de la commune d'Hérémente

Le conseil valide l'aide-mémoire relatif aux attentes demandées aux organisateurs de manifestations sur la commune d'Hérémente.

Tourisme

Le conseil adjuge les travaux relatifs au dossier d'homologation du balisage des nouveaux itinéraires VTT, sur le territoire de la commune d'Hérémente, à la société Valrando.

Le conseil décide de valider les offres des bureaux Nivalp SA, BEG SA et Gianinetti SA, relatives aux travaux d'études complémentaires du projet de passerelle entre les communes d'Hérémente et St-Martin.

Travaux publics

Le conseil adjuge le changement de 3 bornes hydrantes à l'entreprise Bruno Genolet SA.

Protection de l'environnement

Le conseil valide l'offre du bureau Idéalp SA, en lien avec le projet de concept crue des communes d'Hérémente et Vex, en lien avec la carte des dangers de ruissèlement.

Autorisations de construire

Le conseil délivre 3 autorisations de construire.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.